



MAIRIE de GIGNAC LOT
Tél. : 05 65 37 70 53
contact@gignac46.fr
www.gignac46.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

LA SCOLARITE DE VOS ENFANTS AU R.P.I GIGNAC-NADAILLAC

Documents à fournir pour l'inscription de votre enfant à l'école :

- Fiche d'inscription sur la liste scolaire (complétée)
- Livret de famille (pour copie mariage, naissance)
- Justificatif de domicile (original)
- Carte nationale d'identité (pour copie des deux parents)
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB), si vous souhaitez adhérer au prélèvement automatique pour le règlement de la cantine.

Parents séparés : +

- Fiche d'inscription sur la liste scolaire (complétée)
- Livret de famille (pour copie mariage, naissance)
- Justificatif de domicile (original)
- Jugement de divorce
- Carte nationale d'identité du ou des parents qui détiennent l'autorité parentale (l'attestation d'inscription sera signée par deux parents)

ECOLE : RPI GIGNAC/NADAILLAC

○ **ECOLE DE GIGNAC**

Téléphone : 05-65-37-75-37

Directrice : Madame Albine ROBERT

Horaires :

8h45>12h00

13h30>16h15

Classes : Toute Petite Section, Petite Section, Moyenne Section

Institutrice : Madame Albine ROBERT

Classes : Grande Section et Cours Préparatoire

Institutrice : Madame LAMICHE Coralie

Les maîtresses sont aidées par :

- Florence DELMAS
- Orlane LE BAUT

Ces deux agentes sont mises à disposition par la Mairie de Gignac.

○ **ECOLE DE NADAILLAC**

Téléphone : 05-53-50-36-10

Directrice : Madame GOSSOIN Laëtitia

Horaires :

8h45>12h00

13h30>16h15

Classes : CE1/CE2

Institutrice : Madame DEVAUX Nathalie

Classes : CM1/CM2

Institutrice : Madame GOSSOIN Laëtitia

RAMASSAGE SCOLAIRE

Prise en charge :

Le transport est assuré par une entreprise privée (*sous contrat avec la commune et le Conseil Régional du lot).

Le ramassage et la pose se font sur les différents lieux de la commune suivant les inscriptions scolaires.

Horaires :

- Le matin à partir de 7h30

- Le soir à partir de 16h30

Participation forfaitaire des familles : 18€ par trimestre et par enfant.

NAVETTE ECOLE DE GIGNAC / ECOLE DE NADAILLAC ET ECOLE DE NADAILLAC/ ECOLE DE GIGNAC

Prise en charge des enfants le matin à l'école de Gignac à 8h30 et retour des enfants vers 16h40 à l'école de Gignac.

Coût : Gratuit pour les parents

Attention, vous devez faire l'inscription de votre enfant **début juillet de chaque année et fournir une photo à la Région.**

L'inscription est à faire directement sur le site
<https://www.lio-occitanie.fr/transport-scolaire-lot>

Une participation forfaitaire de 25€ vous sera facturée pour toute inscription tardive par la Région.

LE RIONET

Activité de prestataire sous convention avec la commune « association Multi Rencontre du RIONET » 46600 Cazillac

Tél : 05-65-37-20-74

Mail : rionet@wanadoo.fr

Site : www.rionet.fr

ACCUEIL LOISIRS PERISCOLAIRE GIGNAC

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de

7h15 à 8h45

12h à 13h20

16h15 à 18h45

ACCUEIL LES MERCREDIS ET VACANCES

ACCUEILS DE LOISIRS DU MERCREDI POUR LES 3/11 ANS

Le RIONET accueille vos enfants sur 3 sites :

- Cazillac, Maison de l'Enfance : de 7h30 à 18h30. (Enfants de 5 à 11 ans)
- Lachapelle-Auzac, école : de 7h30 à 18h30 (enfants de 3 à 11 ans)
- Cressensac (ancienne école) : de 7h30 à 18h30 (enfants de 3 à 11 ans)

ACCUEILS DE LOISIRS - VACANCES 2026-2027

- Pour les vacances de la **Toussaint**, le RIONET accueille vos enfants sur **le site de Cazillac** à la Maison de l'Enfance de **7h30 à 18h30 (5/12ans)**, ou sur **le site de Cressensac (3/12 ans)**, à l'ancienne école de **7h30 à 18h30**.
- Pour les vacances **d'Hiver et de Printemps du Lot (et semaine commune avec la Corrèze)**, il accueille vos enfants sur le **site de Cressensac** à l'ancienne école de **7h30 à 18h30**, et sur le **site de Cazillac** à la Maison de l'Enfance de **7h30 à 18h30 (5/12ans)**. Selon le nombre d'enfants inscrits à Cazillac, les enfants pourront être transportés en minibus vers le site de Cressensac pour la journée (voir détail d'organisation selon programme).
- **Transport depuis Lachapelle-Auzac pour les petites vacances** : si la demande est suffisante, le RIONET viendra chercher les enfants à Lachapelle-Auzac à 8h30 avec un transport vers Cressensac. Retour le soir à 17h30. Les horaires peuvent varier, merci de se fier aux programmes d'activités ou d'appeler la directrice pour avoir plus d'informations sur les horaires.

Pour plus de renseignements, merci de prendre contact directement avec le
RIONET

RESTAURATION SCOLAIRE

○ CANTINE DE GIGNAC

Un plan de maîtrise sanitaire (PMS) est en place à la cantine de Gignac.
Des contrôles sanitaires sont effectués plusieurs fois par an par un laboratoire mandaté.

Les menus sont tous validés par une diététicienne. Ils sont établis et visible sur le site : <https://www.gignac46.fr/> et sur l'application « Intramuros ». Mais dans une démarche de qualité et afin de privilégier les produits frais, locaux et de saison, les menus peuvent être amenés à évoluer selon les disponibilités des fournisseurs.

Les repas sont fabriqués sur place, privilégiant les produits locaux et bio selon les normes ECOCERT, par Madame NANOT Charline.

Le 15/05/2022, la cantine de Gignac a reçu le diplôme « ECOCERT EN CUISINE » Niveau 2.
<https://www.gignac46.fr/la-vie-de-la-commune/lecole/>

● Prix du repas :

Enfants : 2.60€ à la charge des parents, le complément du coût réel est pris en charge par la commune. (Charges générales, locaux, énergie, personnel).

Adultes commensaux : 4.50€

Délibération DE_2024_033 du 22/11/20246+

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
Pour : 11, Contre : 2, Abstentions : 0

- Décide de fixer le prix du repas de cantine pour les contrats aidés de la commune ou des associations à 6€ à compter du 1^{er} janvier 2025,
- Décide de fixer le prix du repas de cantine pour les adultes à 4.50€ à compter du 1^{er} janvier 2025,
- Décide de fixer le prix du repas de cantine pour les enfants à 2.60€ à compter du 1^{er} septembre 2025.

● Facturation :

Elle est réalisée par la Mairie, vous recevrez par courrier un Avis des Somme à Payer (ASAP) qui précise toutes les possibilités de règlement et il vous sera désormais possible d'effectuer les règlements sur internet 24h/24h et 7j/7j.

Toutes les informations nécessaires au paiement sont indiquées sur les ASAP.

Concernant le paiement par internet, à réception de l'ASAP :

- Se connecter en mode sécurisé sur la page de paiement de DGFIP : <https://www.tipi.budget.gouv.fr> ;
- Sélectionner l'identifiant de la collectivité ;
- Saisir la référence et montant de la dette ;
- Renseigner une adresse mail pour recevoir le ticket de télépaiement.

- Le choix du moyen de paiement est alors proposé : par carte bancaire ou par prélèvement.

La Mairie met également en place le prélèvement automatique pour vous faciliter le paiement de la cantine et pour éviter les retards ou les oublis. Si vous souhaitez adhérer, merci de fournir à la Mairie un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

○ CANTINE DE NADAILLAC

Prix du repas : 2.60€

Les repas sont fabriqués sur place par une cuisinière.

La Mairie de Nadaillac propose également le prélèvement automatique pour le règlement de la cantine.

Pour plus de renseignements, s'adresser directement à la mairie de Nadaillac.

Mairie de Nadaillac	
<u>Adresse :</u> Le Bourg 24590 Nadaillac Téléphone : 05 53 51 01 45 Mail : mairie.nadaillac@wanadoo.fr Site : https://www.nadaillac.fr/	<u>Horaires :</u> Lundi : 8h45 à 12h30 /13h30-17h Mardi : 8h45 à 12h30 /13h30-17h Mercredi : 8h00 à 12h30 /13h30-17h Jeudi : 8h45 à 12h30 Vendredi : 8h45 à 12h30 /13h30-17h

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES – RGPD (Année 2026)

Les informations recueillies dans le présent dossier font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion administrative et scolaire des enfants inscrits.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, vous disposez des droits suivants concernant vos données personnelles :

- droit d'accès ;
- droit de rectification ;
- droit d'effacement ;
- droit à la limitation du traitement ;
- droit d'opposition au traitement ;
- droit à la portabilité des données.

Ces droits peuvent être exercés en contactant le Délégué à la Protection des Données (DPO) :

DPO : Emilie CAILLER
Année de référence : 2026